

APPELS D'OFFRES



Ville de La Turbie (06)
Avenue de la Victoire
06320 La Turbie

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE
FOURNITURES

Section 1 : Identification de l'acheteur
Nom complet de l'acheteur : Ville de La Turbie (06)

Nom national d'identification : Type : SIRET - N° : 21060150600012
Code postal / Ville : 06320 La Turbie
Groupement de commandes : Non

Section 2 : Communication
Moyens d'accès aux documents de la consultation

Lien vers le profil d'acheteur : https://www.marches-securises.fr

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Muriel Bousquet - Mail : dgs@ville-la-turbie.fr

Section 3 : Procédure
Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation : Capacité économique et financière : capacité financière : fournir le DC2
Capacités techniques et professionnelles : capacités techniques : références de livraisons ou services similaires

Technique d'achat : Sans objet
Date et heure limite de réception des plis : Vendredi 09 septembre 2022 - 18:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentation de variantes : Non

Critères d'attribution : Prix : 60%
Valeur technique : 40%

Section 4 : Identification du marché
Intitulé du marché : accord cadre de fourniture courantes

Classification CPV : 35113300
Type de marché : Fournitures

Description succincte du marché : fourniture et pose de système de fermeture électronique avec contrôle d'accès pour les bâtiments communaux de la ville

Lieu principal d'exécution : la Turbie
Durée du marché (en mois) : 36

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 : Informations complémentaires
Visite obligatoire : Oui
Date d'envoi du présent avis : 29 juillet 2022

1159190

PAS DE PARUTION PRINT
VENDREDI 19 AOÛT

tribune | côte d'azur
AVENIR

Formalités
VOS DEMARCHES, C'EST NOTRE AFFAIRE

Les attestations seront établies pour l'édition du vendredi 26 août

Nos bureaux restent ouverts et à votre disposition pour toutes demandes de publications et formalités commerciales

AUCUN CHANGEMENT POUR VOS DEMANDES DE PUBLICATIONS WEB

annonces-legales.tribuca.net

tribuca.net

ENQUETES PUBLIQUES



Mairie de La Turbie

1ER AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Projet de modification N°6 du Plan Local d'Urbanisme de La Turbie du Lundi 29 août au 30 septembre inclus

Par Arrêté du 19.07.2022, Le Maire de La Turbie a ordonné l'ouverture d'une enquête publique dans le cadre de la modification du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de La Turbie concernant :

Le reclassement des secteurs AU La création d'une zone spécifique « équipements sportifs » sur le secteur de l'Amendola

La suppression d'un PAPAG (Périmètre d'Attente de Projet d'Aménagement Global) sur le secteur de la Crémalière La suppression d'emplacements réservés

Monsieur Alfred MARTINEZ, a été désigné par Madame la Présidente du Tribunal Administratif comme Commissaire Enquêteur.

L'enquête se déroulera à la Mairie de La Turbie du lundi 29 août 2022 au vendredi 30 septembre 2022 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture : Les lundi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, les mardi, mercredi, jeudi de 8h30 à 12h00.

Le dossier sera mis en ligne sur le site : ville-la-turbie.fr

Le Commissaire Enquêteur tiendra des permanences en Mairie les lundi 29 août, jeudi 15 septembre et le vendredi 30 septembre de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Son rapport et ses conclusions transmis au Maire dans un délai de trente jours à l'expiration de l'enquête, seront tenus à la disposition du public. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

Le Maire, Jean Jacques RAFFAELE

1159119

P.L.U. - D.P.U.



MAIRIE DE CANNES

1er ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE CANNES

Par arrêté n° 22/5057, Monsieur le Maire a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la Modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 18 novembre 2019 et modifié le 19 juillet 2021.

L'enquête se déroulera du lundi 22 août 2022 à 9H30 au vendredi 23 septembre 2022 à 17H00 inclus.

Le Tribunal administratif de Nice a désigné en date du 15 juin 2022, Monsieur Giovanni VALASTRO en qualité de Commissaire Enquêteur.

Le Commissaire Enquêteur recevra le public lors des permanences suivantes :

lundi 22 août 2022 - heures de 9H30 à 12H30 et 14H00 à 17H00 Lieux Hôtel de Ville Annexe de la Ferrage - 31 bd de la Ferrage. 06400 CANNES

mardi 30 août 2022 - heures de 9H30 à 12H30 et 14H00 à 17H00 Lieux Hôtel de Ville Annexe de la Ferrage - 31 bd de la Ferrage. 06400 CANNES

Mercredi 14 septembre 2022 - Heures de 9H30 à 12H30 et 14H00 à 17H00 Lieux Hôtel de Ville Annexe de la Ferrage - 31 bd de la Ferrage. 06400 CANNES

Vendredi 23 septembre 2022 - Heures de 9H30 à 12H30 et 14H00 à 17H00 Lieux Hôtel de Ville Annexe de la Ferrage - 31 bd de la Ferrage. 06400 CANNES

Le projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme porte sur les caractéristiques principales suivantes :

- favoriser une répartition équilibrée de la production de logements,
- rendre opérationnelle l'orientation d'aménagement et de programmation de la « Nouvelle Frayère »,
- renforcer le volet réglementaire du P.L.U.,

- corriger les erreurs matérielles et cartographiques.

Conformément à la décision N° CU-2022-3133 de la Mission Régionale d'Autorité environnementale Provence-Alpes-Côte d'Azur après examen au cas par cas, la modification n°2 du P.L.U. de Cannes ne sera pas soumise à évaluation environnementale. Les informations environnementales se rapportant au projet de modification du P.L.U. sont intégrées dans le dossier d'enquête publique.

Le dossier de l'enquête publique sera consultable par voie dématérialisée sur le site internet de la Ville de Cannes, www.cannes.com, ainsi que le registre d'enquête au fur et à mesure que seront consignés les observations du public et l'ensemble des observations et propositions émises par voie postale ou électronique.

Les pièces du dossier de l'enquête publique ainsi que le registre d'enquête et les observations et propositions émises par voie postale peuvent également être consultées au 2ème étage de l'Hôtel de Ville Annexe de La Ferrage de 09H00 à 12H00 et de 14H00 à 17H00 aux jours habituels d'ouverture de l'Hôtel de Ville Annexe :

- sur format papier,
- sur un poste informatique.

Toute personne voulant obtenir communication du dossier et des observations du public pourra le faire, à ses frais, en s'adressant à Mme Nadia MESLI à la direction municipale de l'Urbanisme.

Un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le Commissaire Enquêteur, sera déposé au 2ème étage de l'Hôtel de Ville Annexe de La Ferrage aux jours et heures habituels d'ouverture, pour permettre à la population d'y consigner ses observations ou propositions éventuelles.

Les observations pourront également être recueillies sur la boîte aux lettres électronique «concertationplum2@ville-cannes.fr» ou par écrit à l'adresse suivante :

Enquête publique dans le cadre de la modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur Hôtel de Ville de Cannes - Direction de l'Urbanisme - 1, Place Cornut Gentille 06400 CANNES.

Les observations, quelles que soient les modalités de recueil, devront impérativement parvenir au Commissaire Enquêteur avant la date de clôture de l'enquête.

Les informations concernant la présente enquête publique pourront être demandées à Mme Nadia MESLI ou à M. Philippe RIBOLLET, Direction de l'Urbanisme (04.96.06.48.15 / 46.43), Hôtel de Ville Annexe de la Ferrage, 31 bd de la Ferrage à Cannes.

Le rapport et les conclusions motivées du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public à l'Hôtel de Ville Annexe de la Ferrage aux jours et heures habituels d'ouverture, et publiés sur le site internet de la Ville durant une année minimum. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues par le Code des Relations entre le Public et l'Administration.

Au terme de l'enquête publique et après la remise de son rapport par le Commissaire Enquêteur, le Conseil Municipal sera amené à se prononcer sur l'approbation de la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de Cannes en tenant compte des avis joints au dossier, des observations du public et du Commissaire Enquêteur.

1159118

CONSTITUTIONS

Aux termes d'un acte SSP en date du 28/7/2022, il a été constitué une société par actions simplifiée dénommée « G.M.G. CONSTRUCTION 06 » dont le siège social est SAP 6 bis avenue

Durante 06000 NICE, ayant pour objet : Maçonnerie et gros œuvre, rénovation en bâtiment. La durée est de 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nice. Le capital est de 1000 euros par apport en numéraire. Le Président est Monsieur Antoine GUADAGNINO demeurant 6 chemin es romarins 06700 SAINT LAURENT DU VAR. Admission aux assemblées : Les décisions collectives des associés sont adoptées à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote présents ou représentés; le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent, étant précisé que chaque action donne droit à une voix au moins. Cession et transmission des actions : Toutes les cessions d'actions, même entre associés, sont soumises au respect du droit de préemption conféré aux associés

1159214

Par acte sous seing privé à Beaulieu-Sur-Mer en date du 29/07/2022 il a été constitué une société aux caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : RIVIERA F&B
Forme sociale : Société par actions simplifiée unipersonnelle.
Capital social : 10 000€ divisé en 1 000 actions de 10€ chacune, entièrement souscrites et libérées.

Siège social : Beaulieu-Sur-Mer (06310) c/o NOUVI 9, rue Jean Bracco.
Objet social : La Société a pour objet directement ou indirectement :

- par tous moyens, la participation à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription, location ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique;

- la fourniture de prestations de services de tous ordres notamment d'administration, de gestion, de contrôle de filiales ou d'autres entités

Et plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés.

Présidence : la SAM GENERAL UNION, Société Anonyme Monégasque au capital de 400 000€, dont le siège social est à Monaco (98000), 12, chemin de la Turbie, inscrite au R.C.I. de Monaco sous le numéro 74S01464, représentée par Monsieur Philippe SCHRIQUI, Administrateur Délégué de la SAM, né le 8 mai 1967 à Nogent-Sur-Marne (France), de nationalité israélienne, demeurant à Monaco (98000) 25 bis, boulevard Albert 1er.

Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires et exercice du droit de vote : Chaque action donne le droit au vote et à la représentation dans les consultations collectives ou assemblées générales ainsi que le droit d'être informé sur la marche de la Société et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une (1) voix.

Agrément des cessionnaires d'actions : Tout transfert d'actions ou autres titres émis par la Société à quelque titre que ce soit et sous quelque forme que ce soit (en ce compris, notamment, en cas de transfert entre vifs, à titre gratuit ou à titre onéreux, volontaire ou forcée, de la pleine propriété, de la nue-propriété ou de l'usufruit ainsi qu'en cas d'apport en société, d'apport partiel d'actif, de fusion, de scission ou de transmission universelle de patrimoine) est soumis à l'agrément préalable de la Collectivité des associés statuant dans les conditions requises pour l'adoption des Décisions Collectives Ordinaires.

Immatriculation de la Société au R.C.S de Nice

Pour avis et mention la Présidence

1159158

Aux termes d'un acte sous seing privé à Saint Laurent du Var en date du 1er/08/2022, il a été constitué

Forme : SASU
Dénomination : NC MDB
Capital : 1 000 €
Siège social : Domaine Bel Azur 646 Av des Plantiers 06700 Saint Laurent du Var

Objet : MARCHAND DE BIENS Acquisition de tout immeuble, commerce, droit de jouissance, en vue de leur vente, aménagement et réhabilitation, promotion immobilière, construction d'immeuble, location et toutes activités annexes et connexes se rapportant à l'objet social, que celles-ci soient exercées directement ou indirectement par l'intermédiaire de toute acquisition ou prise de participation de toute société, quelque soit leur forme juridique.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nice

Président : Mr MARTINEZ Matthieu demeurant Domaine Bel Azur 646 Av des Plantiers 06700 Saint Laurent du Var

Cession d'actions : Libres Droit de vote et admission aux assemblées : tout associé a le droit de participer aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

1159224

JURICA
15 rue du Pré Médard
86280 SAINT BENOIT

AVIS DE CONSTITUTION Avis est donné de la constitution de la société par actions simplifiée : Dénomination : SULLY IMMOBILIER MEDITERRANEE

Capital : 200.000€ Siège social : VAL-BONNE (06560), 1240 route des Dolines
Objet : Toutes activités de promotion immobilière. L'achat, l'aménagement, le lotissement, la vente en bloc ou par lots de tous immeubles ou biens fonciers. L'achat, la vente ou l'échange de tous biens immobiliers ou droits représentatifs de biens immobiliers. La propriété, l'administration et l'exploitation par bail ou autrement des biens immobiliers qui lui seront apportés, acquis ou édifiés par elle au cours de la vie sociale. La prise de participation dans toutes opérations immobilières notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de souscription ou d'achat de titres ou de droits sociaux. Président : SULLY PREMIERE, SAS au capital de 1.564.400€, dont le siège social est à ORLEANS (45100), 6 Cours Victor Hugo, immatriculée sous le n°408 076 396 RCS ORLEANS

Directeur général : pour une durée déterminée dont le terme est fixé au 30 juin 2024 : BALLESTER, SAS au capital de 1.000€, dont le siège social est à GRIMAUD (83310), Les Jardins d'Adélaïde Villa 31, 467 Chemin des Mûres, immatriculée sous le n° 812 011 971 RCS FREJUS. Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés.

RCS : GRASSE Toute transmission d'actions, même entre associés ou au profit du conjoint, d'un ascendant ou d'un descendant d'un associé, soit à titre gratuit, soit à titre onéreux, alors même que la transmission aurait lieu par voie d'apports, fusion, scission, ou par voie d'adjudication publique, volontaire ou forcée, alors même que la transmission ne porterait que sur la nue propriété ou l'usufruit, est soumise à l'agrément de la société donné par l'assemblée générale ordinaire des associés. Admission aux assemblées : tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire, quelque soit le nombre d'actions qu'il possède sur simple justification de son identité dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et inscrits à un compte ouvert à son nom depuis cinq jours au moins avant la date de la réunion. **Pour avis**

11570427

VENTURY
AVOCATS

EY

FIDUCIAL
SOFIRAL

67 Bd du Point du Jour
06700 Saint-Laurent-du-Var

AVIS DE CONSTITUTION Acte sous seing privé en date à CHATEAUNEUF DE GRASSE le 19 juillet 2022

Dénomination sociale : BLUE SHADOW
Forme sociale : Société par actions simplifiée unipersonnelle
Siège social : CHATEAUNEUF DE GRASSE (06740) 496 Chemin de Bramafan

Capital social : 2.000 Euros
Objet : La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

- Services maritimes et résidentiels, conseil, gestion de projet et courtage. Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :

- la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités; la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe; toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet

Durée : 99 ans
Président : Monsieur MORRIS Alan demeurant à CHATEAUNEUF DE GRASSE (06740) 496 Chemin de Bramafan

Clauses relatives aux cessions de parts : Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, des actions détenues par l'associé unique sont libres.

Immatriculation de la société au RCS de GRASSE

POUR AVIS

11570120



67 Bd du Point du Jour
06700 Saint-Laurent-du-Var

AVIS DE CONSTITUTION Acte sous seing privé en date à MANDELIU LA NAPOULE le 28/07/2022

Dénomination sociale : CEFKO
Forme sociale : Société par actions simplifiée unipersonnelle

Siège social : 13, Allée François Coli, Parc d'activités de la Siagne, 06210 MANDELIU LA NAPOULE.
Capital social : 1.000 Euros
Objet : La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

- Formation dans le domaine de la kinésithérapie, de l'ostéopathie, des domaines paramédicaux et du sport santé.

Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :

- la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;

- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ;

- la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;

- toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

Durée : 99 ans
Président : Monsieur Kevin QUESADA, demeurant 719, chemin du Haut Coloubrier 06810 AURIBEAU SUR SIAGNE

Clauses relatives aux cessions de parts : Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, des actions détenues par l'associé unique sont libres.

Immatriculation de la société au RCS de CANNES

POUR AVIS

11570279



67 Bd du Point du Jour
06700 Saint-Laurent-du-Var

AVIS DE CONSTITUTION Acte sous seing privé en date à CHATEAUNEUF DE GRASSE le 19 juillet 2022

Dénomination sociale : BLUE SHADOW
Forme sociale : Société par actions simplifiée unipersonnelle
Siège social : CHATEAUNEUF DE GRASSE (06740) 496 Chemin de Bramafan

Capital social : 2.000 Euros
Objet : La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

- Services maritimes et résidentiels, conseil, gestion de projet et courtage. Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :

- la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités; la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe; toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet

Durée : 99 ans
Président : Monsieur MORRIS Alan demeurant à CHATEAUNEUF DE GRASSE (06740) 496 Chemin de Bramafan

Clauses relatives aux cessions de parts : Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, des actions détenues par l'associé unique sont libres.

Immatriculation de la société au RCS de GRASSE

POUR AVIS

11570120